
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Graveson (Bouches-du-Rhône) qui fait l'éloge du représentant Maignet et demande de prolonger sa mission dans le département, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Graveson (Bouches-du-Rhône) qui fait l'éloge du représentant Maignet et demande de prolonger sa mission dans le département, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 256;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25465_t1_0256_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

faite; pouvoient ils? resister à des hommes libres, dont l'intrepidité, et leur marche rapide a été si dirigée, et si bien soutenue par le représentant du peuple Soubrani? Non sans doute, les vils esclaves et leurs suppôts, malgré leur prétendue supériorité, apprendront ce que valent les républicains français. L'intrepide général Dugommier, a délivré le sol sacré de la République, de cette horde de monstres, qu'ils n'auraient jamais enlevé à des hommes libres si la sceleratesse des traîtres, qui les commandent, ne l'eut lâchement vendu, à un tyran qui mérite lui même la mort, oui citoyens législateurs, la petite société populaire de Touget, en vous félicitant de la brillante victoire, remportée par nos frères les sans-culottes du midi et ou le représentant qui a mérité votre confiance, a si bien répondu à vos espérances, vous invitent à les fouiller jusques dans leurs cendres.

Donnés aux tyrans coalisés des exemples forts, frappés sans pitié les ennemis du peuple, vous avez juré une guerre à mort, non seulement à ceux du dehors, mais encore aux conspirateurs des droits de la nation, et les avilisseurs de la représentation nationale. D'après cette marche révolutionnaire, la république voyant disparaître les méchants de son sein[,] son unité sera parfaite, les factions disparaîtront, et la nation française savourera les délices des bienfaits; que le nouveau gouvernement, que vous établissons doit leur assurer, c'est le vœu d'une petite masse de sans culottes réunis en société à Touget».

LARROQUE (presid.), ARTAGNAN (secret.), CHAUBON (secret.).

12

Le citoyen Fardeau, de la commune de Saumur, département de Maine-et-Loire, écrit à la Convention nationale qu'il remet à la patrie la pension de 800 liv. qu'elle lui fait en sa qualité de ci-devant prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

13

Le citoyen Guillot, notaire public et maire de la commune de Martin Roche-Rousse et Vercops, département de la Drôme, écrit à la Convention nationale qu'il fait hommage à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin renvoi au comité de liquidation (2).

14

Les citoyens composant la société populaire de Graveson, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, remercient la Conven-

tion nationale d'avoir envoyé dans leur département le représentant du peuple *Maignet*, dont les discours mâles et persuasifs, disent-ils, ne respirent que l'amour de la liberté et de la vertu, l'horreur du vice, la haine des tyrans, et, comme des traits enflammés, embrasent leurs âmes du feu sacré du patriotisme. Ils invitent la Convention à conserver encore dans leurs contrées ce brave montagnard, et à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du peuple français et de l'humanité entière.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

15

Le citoyen Michaud, général en chef de l'armée du Rhin, fait passer à la Convention nationale deux adresses des citoyens composant cette armée, par lesquelles ils témoignent leur admiration et leur reconnaissance aux législateurs sur leurs glorieux travaux, et particulièrement sur les mesures sages et vigoureuses qu'ils ont prises pour déjouer et punir les infâmes conspirateurs; invitent la Convention à rester à son poste, et jurent entre ses mains de verser leur sang pour le triomphe de la République, et pour faire respecter la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Au quartier-g^{al} de Kirveiller, 4 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen Président !

Je t'envoie avec la plus vive satisfaction les adresses ci jointes : elles contiennent la preuve des sentimens républicains de mes braves frères d'armes, qui prouvent tous les jours qu'ils sont vraiment dignes de la liberté pour laquelle ils combattent. Veuille présenter à la Convention Nationale, ces témoignages de leur patriotisme, qui sont également gravés dans leurs cœurs et dans le mien. S. et F. ».

MICHAUD.

[...flor. II].

« Législateurs,

L'Armée du Rhin a combattu et combattra toujours pour assurer le triomphe de la Révolution et consolider notre liberté; elle a fait le serment de vaincre ou mourir, aussi ne déposera-t-elle les armes que lorsqu'elle aura anéanti les ennemis de la Patrie

Vous braves et incorruptibles représentants, continuez, avec courage, surveillance, justice et sévérité, les glorieuses fonctions dont vous êtes chargés le Peuple, et le Peuple sera sauvé.

L'énergie avec laquelle vous avez arrêté et fait punir les conspirateurs Danton, Chabot, Hébert et leurs complices, prouve le zèle attentif que vous mettez à accélérer le bonheur

(1) P.V., XL, 261.

(2) P.V., XL, 262. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl¹); J. Sablier, n° 1419.

(3) C 309, pl. 1205, p. 22 à 24.

(1) P.V., XL, 261. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl¹).

(2) P.V., XL, 261. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl¹).